

222C0233
FR0011950732-FS0049

27 janvier 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ELIOR GROUP
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 janvier 2022, la société anonyme Crédit Agricole (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge cedex) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 21 janvier 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ELIOR GROUP et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et CACEIS Bank qu'elle contrôle, 20 000 actions ELIOR GROUP représentant autant de droits de vote, soit 0,01% du capital et des droits de vote de cette société¹, réparties comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB)	0	0
CACEIS Bank Luxembourg	20 000	0,01
Total Crédit Agricole SA	20 000	0,01

Ce franchissement de seuils résulte de la restitution de titres ELIOR GROUP empruntés, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, CACIB a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

¹ Sur la base d'un capital composé de 172 444 229 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.